PROGRAMME DE FORMATION EN SANTE AU TRAVAIL

DES INFIRMIERES DIPLOMEES D'ETAT

ANNEE 2017

1. PREAMBULE

Les IDEST sont nommément mentionnées comme composante de l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail.

Cette formation a pour objectif de leur apporter les compétences nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont dévolues par la règlementation : réaliser des entretiens infirmiers, effectuer des examens complémentaires et participer à des actions d'information collectives.

2. OBJECTIFS EDUCATIONNELS GENERAUX

Au terme de cette formation l'IDEST devra être capable :

- De décrire et de comprendre le cadre règlementaire, déontologique et organisationnel de son exercice
- De réaliser et de conclure un entretien infirmier dans le cadre de la surveillance de l'état de santé du salarié tenant compte des bonnes pratiques en la matière et des risques potentiels encourus par chaque salarié tenant de ses propres conditions de travail
- De préparer et de conduire une action d'information/sensibilisation/éducation en santé au travail
- De comprendre un protocole en épidémiologie et de contribuer de façon spécifique à sa mise en œuvre dans un cadre descriptif ou de veille sanitaire

3. OBJECTIFS EDUCATIONNELS SPECIFIQUES

Afin de comprendre le cadre de son exercice, l'IDEST devra être capable :

- De mentionner les termes des codes du travail et de la santé publique relatifs à ses missions
- D'expliciter dans les termes consacrés :
  - Les obligations de l'employeur en matière de santé au travail
  - Les missions, l'organisation et le fonctionnement des services interentreprises de santé au travail
  - Les missions et les modalités d'intervention des organismes partenaires des services de santé au travail (organismes de prévention, SAMETH, etc.)

Afin de réaliser et de conclure l'entretien infirmier, l'IDEST devra être capable :

- De s'assurer des conditions règlementaires, déontologiques et matérielles de conduite de l'entretien
- D'orienter son entretien, en plus du protocole général, de façon à compléter son questionnement en fonction des risques spécifiques au secteur d'activité et au poste de travail
- De dépister des plaintes en relation avec ces risques
- De formuler une conclusion de l'entretien
- De poser l'indication (argumentation et formulation) d'une réorientation pour un avis du médecin du travail, le cas échéant.

Afin de préparer et de conduire une action d'information/sensibilisation/éducation, l'IDEST devra être capable :

- D'élaborer les objectifs compte tenu de la population cible
- De construire ou de choisir, s'il existe, le support pédagogique
- D'organiser les conditions de mise en œuvre
- De réaliser et évaluer l'information/sensibilisation/éducation

Afin de contribuer à la veille sanitaire, l'IDEST devra être capable :

- De décrire les rubriques d'un protocole d'enquête épidémiologique
- De conduire un questionnaire dans le cadre d'une enquête épidémiologique
- De saisir les données sur un masque préétabli
- De comprendre un protocole de surveillance épidémiologique

4. PROGRAMME ET FORMATEURS

Le programme est basé sur 7 Modules de 3 jours consécutifs à raison de 7 heures d'enseignement par jour. 1 journée est réservée à une évaluation sous forme de présentation d'un cas en atelier d'échanges de pratiques (Total 154 heures).

PLANNING			PROGRAMME	FORMATEUR
Module 1 Semaine 1	J1 J2	Lundi Mardi	Environnement juridique de la santé au travail. Environnement juridique de l'exercice infirmier en santé au travail. règlementation et cas concrets autour des accidents du travail et des maladies professionnelles. CHSCT : Fonctionnement, Mandat. Comment sont formés les membres	***Médecin du travail*** ***Formatrice CHSCT***
	J3	Mercredi	Méthodes d'identification des risques professionnels : EvRP, DUERP, FE, métrologie… Méthodologie d'une étude de poste	***Ergonome Européen***
Module 2 Semaine 2	J1 J2	Lundi Mardi	Risques physiques et maladies associées Travail de nuit, Travail posté.	***Médecin du travail*** ***Infirmière Référente***
	J3	Mercredi	Pathologies d'hyper sollicitation ostéo - articulaires, TMS et risques associés	***Médecin du travail***
Module 3 Semaine 3	J1	Lundi	Risque chimique et toxicologie chronique	***Médecin du travail***
	J2 J3	Mardi Mercredi	Risques chimique, allergies, cancers et troubles de la reproduction.	***Médecin du travail***
Module 4 Semaine 4	J1	Lundi	Risques biologiques et maladies associées - vaccinations	***Médecin du travail***
	J2	Mardi	Psychopathologie et travail Souffrance au travail. Pathologie mentale et travail	***Psychologues Cliniciennes***
	J3	Mercredi	RPS : définition, épidémiologie, modèles et démarches d'interventions.	***Ergonome Européen*** ***Psychologue du travail***
Module 5 Semaine 5	J1	Lundi	Les risques dans les branches professionnelles : Etablissements de soins, établissements du secteur sanitaire et social. Transport-Logistique	***Ergonome Européen*** ***Psychologue du travail***

	J2	Mardi	Les risques dans les branches professionnelles : Garages, menuiseries, TPE, hôtellerie, restauration…	***Toxicologue*** ***Psychologue du travail***
	J3	Mercredi	Les risques dans les branches professionnelles : Secteur marchand et prestations de service. Banques, service à la personne et aux entreprises, centre d'appels, service public. La Grande distribution.	***Ergonome Européen*** ***Ergonome Européen***
Module 6 Semaine 6	J1	Lundi	Entretien infirmier : les principes et la conduite pratique	***Infirmière Référente***
	J2	Mardi	Notions de communication, mises en situation, aspects éthiques	***Infirmière Référente***
	J3	Mercredi	Education à la santé au travail, promotion de la santé au travail	***Intervenante PRC*** ***Médecin du travail***
Module 7 Semaine 7	J1	Lundi	Maintien dans l'emploi : principes et dispositifs, partenaires. Accompagner les handicaps et les restrictions d'aptitudes	***Ergonome Européen*** ***Sameth 31***
	J2	Mardi	Sensibilisation au dossier médical en santé au travail. Veille sanitaire	***Médecin du travail***
	J3	Mercredi	Présentation orale et écrite en santé au travail : applications pour la présentation d'un cas. Travail en Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles	***Infirmière Référente***
Evaluation Semaine 10	J1		Présentation d'une situation : Atelier d'échanges de pratiques	***Jury : Médecin du Travail, Intervenants ASTI, Infirmières Référentes***

5. ORGANISATION

- Pré requis :
  - Etre diplômé d'Etat ou détenteur de l'autorisation d'exercer sans limitation dans les conditions prévues par le code de la santé publique
  - Etre en poste ou en voie de recrutement dans un service de santé au travail interentreprises
- Evaluation individuelle des compétences acquises : présentation d'un cas pratique par l'IDEST
- Délivrance d'une attestation de participation avec le programme suivi